



LE VAUDOUE
RATIOS : Exercice 2023

743 habitants en 2023

Strate communes de 500 à 2000 habitants – 206 collectivités en Seine et Marne

1 – le Coefficient d'Autofinancement Courant (CAC)

Le coefficient d'autofinancement courant mesure l'aptitude de la collectivité à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

> Calcul :

Charges de fonctionnement réelles	622 309 €
+ Remboursement de la dette	64 160 €
/ recettes réelles de fonctionnement	776 579 €

RATIO CAC

0,88

> **Positionnement :**

- seuil d'alerte > 0,95
- seuil de criticité > 1,05
- moyenne strate départementale 2023 :

2 – le Coefficient de Rigidité des Charges Structurelles (RIGID)

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels.

Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manoeuvre de la collectivité est faible.

> **Calcul**

Charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts /
recettes réelles de fonctionnement

Charges de personnel	290 739 €
+ contingents et participations	25 274 €
+ charges d'intérêts	11 754 €
/ recettes réelles de fonctionnement	776 579 €

Ratio RIGID

42,21 %

> **Positionnement :**

- seuil d'alerte > 50 %
- médiane nationale de la strate 2023 proche de : %

3 – le ratio de couverture des charges par le fonds de roulement , en nombre de jours de charges réelles de fonctionnement

Le ratio de couverture des charges par le fonds de roulement, exprimé en nombre de jours ou en mois de charges réelles, permet d'apprécier la capacité de la collectivité à couvrir ses charges courantes par ses réserves, sans risque de rupture des paiements.

Un ratio insuffisant pourrait se traduire par une trésorerie insuffisante et la mise en place d'ordres de priorité de mises en paiement.

> Calcul :

Fonds de roulement	211 173 €
X 365 JOURS	365
/ charges réelles de fonctionnement	622 309 €

Couverture du nombre de JOURS de charges par le FDR **124**

Couverture du nombre de MOIS de charges par le FDR **4**

- bonne gestion > 60 à 120 jours (> 2 à 4 mois)
- seuil d'alerte < 60 jours (< 2 mois)
- seuil de criticité < 30 jours (< 1 mois)

Positionnement :

- Moyenne départementale de la strate en 2023 : jours (mois)
- Médiane nationale de la strate en 2023 proche de : jours (mois)

Fonds de roulement disponible après couverture du minimum **108 876 €**
Conseillé de 60 jours (2 mois) de charges réelles , en euros
(= capacité théorique d'investissement)

4 – le ratio d'endettement en années de produits réels de fonctionnement (END)

Le ratio d'endettement permet d'apprécier le poids de la dette par rapport aux produits réels perçus par la collectivité sur un exercice. Ainsi et toutes choses égales par ailleurs, il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant t par affectation totale des recettes de fonctionnement.

> Calcul

encours total de la dette au 31/12/2023	345 128 €
/ recettes réelles de fonctionnement	776 579 €

RATIO END **0,44**

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 1,14
- seuil de criticité > 1,51
- médiane nationale de la strate 2023 proche de :

5 – la capacité de désendettement en années de CAF brute (DESEND CAF)

La capacité de désendettement, également appelée ratio de solvabilité, permet d'apprécier le poids de la dette par rapport à la CAF brute et la capacité de la collectivité à recourir à l'emprunt.

Ce ratio est primordial pour apprécier la situation financière d'une collectivité locale.

Il permet ainsi de mesurer la durée de remboursement de la dette à un instant «T» par affectation totale de la CAF brute.

> Calcul :

encours total de la dette au 31/12/2023	345 128,00 €
/ CAF BRUTE	154 270,00 €

RATIO DESEND

2,24

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 7 années
- seuil de criticité > 10 années
- plafond national de référence : 12 années
- médiane nationale de la strate 2023 proche de : années

6 – le ratio d'indépendance financière (INDEPENDANCE)

Le ratio d'indépendance financière a pour objet d'analyser l'équilibre financier de la collectivité, en appréciant la part des dettes financières dans les ressources stables. Il se calcule en divisant le montant de l'encours des dettes par le total des ressources stables (cf. bilan fonctionnel).

> Calcul : dettes financières à moyen et long terme / ressources stables

dettes financières à moyen et long terme	349 118,00 €
ressources stables	6 546 835,00 €

Ratio INDEPENDANCE

0,05

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 0,10
- seuil de criticité > 0,15
- médiane nationale de la strate 2023 proche de :

7 – le taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute est un indicateur majeur de l'analyse de la solvabilité, qui complète l'étude de la capacité de désendettement.

Il exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

> Calcul

CAF brute / recettes réelles de fonctionnement

CAF brute	154 270,00 €
/ recettes réelles de fonctionnement	776 579,00 €

TAUX EPARGNE BRUTE

19,87 %

> Positionnement :

• communes moins de 10.000 hab :

• bonne gestion > 15 %

• seuil d'alerte < 10 %

• seuil de criticité < 7 %

• communes plus de 10.000 hab :

• bonne gestion > 12 %

• seuil d'alerte < 9 %

• seuil de criticité < 5 %